

Collectif des Usagers du PN 181  
C/o association des usagers de la route de Pau  
2, route de Pau  
65100 Lourdes

Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées  
Préfecture  
Place Charles de GAULLE  
65000 Tarbes

Lourdes, le 9 juillet 2009.

objet : Lettre ouverte relative à la fermeture du passage à niveau 181

Monsieur le Préfet,

Vous avez pris la décision, par un récent arrêté, de procéder à la fermeture à la circulation du passage à niveau situé à l'intersection des avenue Antoine-Béguère et boulevard Célestin-Romain d'une part, et des rue et route de Pau d'autre part sur la commune de Lourdes.

Quoiqu'étonnés, sur la forme, par la soudaineté de cette mesure, nous comprenons, sur le fond, la préoccupation de sécurité dont elle relève. Nous souhaitons, néanmoins, attirer votre attention sur les conséquences qu'elle ne manquera pas d'occasionner sur la vie des quartiers avoisinants et des usagers des voies précitées.

En effet, ledit passage à niveau constitue un régulateur très significatif des accès à la ville de sorte que sa fermeture produira un engorgement supplémentaire du boulevard Célestin-Romain qui croise l'autre voie d'accès, venant de Tarbes, que constitue l'avenue Alexandre-Marqui. Dès lors, la circulation ne manquera pas de se déporter sensiblement vers le passage à niveau de Vizens -PN 182- sur la route de St Pé, plus petit, enserré, et desservi par des voies plus étroites et, en l'état, bien moins sécurisé que le PN 181. Ce dernier problème devant nécessairement être aggravé du fait de son utilisation par les cars et bus à destination de l'accueil Notre Dame, situé sur la route de Pau qui se trouveront pris dans un trafic beaucoup plus intense.

Dans le même temps l'accès depuis la route de Bartrès, ainsi que depuis le quartier dit du Turon de Gloire, au Boulevard Celestin-Romain deviendra presque impossible. De façon conséquente la saturation appelée à se produire sur l'avenue Antoine-Béguère entravera l'usage des rues desservant le quartier Lannedarré. Sur ce dernier secteur il faut également préciser qu'aux abords d'un des rares commerces du secteur (boulangerie), les arrêts fréquents de véhicules deviendront plus périlleux encore en raison de l'accroissement de l'importance et de la vitesse du flux.

Bien entendu tous les points de difficultés signalés ci-dessus constituent autant de facteurs accidentogènes autrement plus réels que celui lié au PN 181 sur lequel aucun accident n'a jamais été signalé. Toutefois on ne peut bien sûr ignorer celui-ci. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons déjà, sans succès, interpellé la municipalité à diverses reprises afin, car c'est là que réside l'essentiel du problème, d'entraver le passage intempestif des véhicules lourds par des portiques, une signalisation plus efficace ainsi qu'une participation réelle des services de Police notamment par la verbalisation effective des infractions.

En effet malgré l'interdiction signalisée, de nombreux véhicules de cette catégorie continuent de s'engager sur la route de Pau par le PN 181. Dans le même temps l'accès aux rue et route de Pau est constamment rendu plus difficile par un stationnement intempestif jamais sanctionné et parfois invraisemblablement anarchique.

Sous un autre aspect, il n'est pas possible de passer sous silence les conséquences sur la vie des quartiers de cette fermeture qui produira un enclavement pour ne pas dire un isolement de ceux-ci déjà fortement pénalisés au plan tant social qu'économique. Sur ce dernier point la commercialité de ce secteur, déjà faible, sera plus encore mise à mal voire achevée.

Si l'on examine mieux encore la situation, cette pénalisation s'étend aux localités de la vallée de Batsurguère et celles situées autour de l'axe que constitue la route de St Pé.

En dernière analyse, comment ne pas nous dire consternés par cette mesure et par la sacrification de nos quartiers qu'elle induit une nouvelle fois alors même qu'il apparaît que les objectifs politiques plus généraux visent à développer d'autres zones à notre entier détriment.

Pour toutes ces raisons nous sollicitons avec la plus vive insistance, Monsieur le Préfet, la suspension de l'exécution de cette mesure et vous demandons d'étudier avec nos élus et nous-même des solutions différentes et moins radicales à ce problème.

Dans l'espoir d'une attention bienveillante, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre respect.

Le Collectif

Copie : Monsieur Artiganave, Maire de Lourdes  
Madame Josette Durrieu, Sénateur et Président du Conseil Général  
Madame Chantal Robin-Rodrigo, Député  
Monsieur José Marthe, Conseiller Général  
Madame Josette Bourdeu, Conseiller Général